

Décision

Générale

colonial

Décision n° 734 accordant à l'Institut géophysique et géodésique de Gênes, une subvention de mille deux cent trente-neuf francs Djibouti (1.239 fr.), contre-valeur de 3.500 liras italiennes (au titre de participation à une réunion de Météorologie maritime

n° 734

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 août 1951

Numéro JO
n° 9 du 15/08/1951

Date du numéro
15 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de mille deux cent trente-neuf francs Djibouti (1.239-fr. Djibouti) [contre-valeur de 3.500 liras italiennes] est accordée à l'Institut géophysique et géodésique de Gênes, au titre de participation à une réunion de météorologie maritime. La dépense visée ci-dessus est imputable au chapitre X, article 3, § du Budget du Service local, exercice 1951.